



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil
communal le 21 juin 2018**

RAPPORT N° 09/2018 AU CONSEIL COMMUNAL

**Ruelles de l'Ancienne-Monneresse et de l'Ancien-Port
Demande de crédit d'ouvrage pour la mise en séparatif du
réseau d'égout**

Rapport Préavis N°09/2018

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier le préavis N°09/2018 - Ruelles de l'Ancienne-Monneresse et de l'ancien-Port Demande de crédit d'ouvrage pour la mise en séparatif du réseau d'égout - s'est réunie le lundi 28 mai 2018 à 18h30 à l'Hôtel de Ville, salle 6.

La commission était composée de :

- M. Patrick Bertschy
- M. Jean-Pierre Boillat
- M. Olivier Casellini
- Mme Fabienne Despot
- M. Henok Gyger
- M. Jean-Marc Roduit
- M. El Khalifa Karim (président rapporteur)

La municipalité était représentée par Mme Elina Leimgruber. Le chef de service de la Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie (DAI) M. Claude Lehrian et M. Samuel Vurpillot, chef de projet étaient également présents.

Introduction

La municipalité commence par définir le périmètre concerné par le crédit soit la quasi-totalité de la ruelle de l'Ancienne-Monneresse ainsi que la ruelle de l'Ancien-Port et la prolongation sur la Rue des Deux-Marchés devant la boucherie Ruchet. Au vu des signaux inquiétants près du Café du Théâtre au niveau des canalisations, il a été décidé de ne pas prendre de risque et de traiter cette zone avant la Fête des Vignerons cette zone.

La Commission des Finances s'est prononcée sur cet objet par 8 oui et 4 abstentions.

Descriptif du projet

Un commissaire demande la différence entre eau claire et eau usée. M Lehrian explique que les eaux de ménages sont des eaux usées en revanche les eaux qui sont récoltées sur les routes sont des eaux claires. La syndique précise que dans certaines villes, il y a des stickers pour demander à la population de ne pas jeter des huiles ou des produits directement dans la rue car elles finiront dans les eaux claires et ne seront pas traitées. Ils devraient les ramener à la déchetterie.

Un commissaire demande quel est le volume entre eau claire et eau usée. M Lehrian explique que les volumes d'eau clair peut être très important sur une courte période par exemple lors d'un orage. Ainsi les canalisations sont plus larges que celles des eaux usées qui ont un volume avec beaucoup moins de variation périodique. M. Vurpillot explique que le réseau clair peut servir également à canaliser d'anciens ruisseaux. L'objectif du service est de ne plus traiter les eaux claires à la station d'épuration ce qui a été fait au siècle passé en mettant toutes les canalisations en unitaire. Suite aux premiers investissements pour le Plan général d'évacuation des eaux PGEE à Vevey, le pourcentage de volume d'eau clair à la station d'épuration est passé de 70% à 61%. Il reste 39% à faire et il y a une planification sur 20 ans. 100m de mise en séparatif correspondent 0,16% du travail à accomplir.

Un commissaire s'intéresse au type de matériau des canalisations. Les matériaux évoluent-ils ? M Vuillpot répond qu'effectivement les anciens tuyaux en fonte commencent à se rouiller et casser. Il y a ensuite eu des tuyaux en ciment qui peuvent occasionnellement se fissurer. Le PVC est actuellement abandonné pour le polyéthylène qui est plus souple, plus agréable à travailler et plus durable.

M Vurpillot explique également que parfois pour réparer un tuyau en ciment il est possible de le chemiser avec une chaussette en résine qui gonfle et permet de reconstruire un tuyau de l'intérieur. Cette méthode permet de ne pas avoir besoin d'ouvrir la route, elle est donc souvent utilisée par la DAI. Mme la syndique précise qu'une invitation avait été faite aux membres du Conseil Communal de la précédente législature de voir cette méthode en action sous l'avenue de Gilamont. Il sera possible d'assister à cette opération lors de la rénovation de la RC780.

Collecteur d'eaux claires et usées

Un commissaire demande quelle est la quantité de raccordements de parcelles privées sont à faire. M Lehrian répond qu'il y en a environ une vingtaine. Si le séparatif n'est pas encore fait dans les maisons, les propriétaires auront un délai raisonnable de 2 à 5 ans pour se raccorder. Un commissaire demande si une information a déjà été faite auprès des propriétaires. Il y aura une information pour les riverains et parallèlement une information plus technique pour les propriétaires. M Vurpillot précise que deux tuyaux sont amenés jusqu'à la limite de la parcelle et il reste à connecter à l'intérieure de l'immeuble le bon tuyau au bon endroit. Certaines parcelles ont déjà deux tuyaux en sortie qui finissaient dans l'ancien unique tuyau de la ville.

Services industriels

Un commissaire demande si pour les travaux en sous-sol une collaboration est recherchée avec les autres partenaires qui ont besoin d'une fouille. M Lehrian confirme. Un commissaire fait la liste des partenaires impliqués et demande qui a été oublié. M Lehrian précise que Cablecom n'avait pas de travaux prévus contrairement au SIGE, à Swisscom ou à la Romande Energie. Un commissaire demande si l'une des entreprises a prévu de tirer de la fibre optique. Les deux opérateurs sont à jour de ce côté.

Un commissaire demande ce qui est du ressort du SIGE et ce qui est du ressort de la commune. Au niveau de l'alimentation en eau des bâtiments, le SIGE est compétant jusqu'à l'intérieur. Pour le remplacement des conduites, et selon le diamètre de la conduite, une participation de 50% (125mm) ou 100% (> 125mm) est à la charge de la ville selon la convention de 1998. En revanche lors d'une extension du réseau la charge est entièrement au SIGE. Pour les eaux usées, un collecteur principal passant sous la vieille ville traverse la Place du Marché et se greffe sur le collecteur du SIGE. Le collecteur du SIGE ne sera pas du tout touché par le projet.

Un commissaire définit le réseau comme un arbre où l'eau coule des feuilles aux branches jusqu'au tronc. M Lehrian précise que la ville est responsable des branches et le tronc est géré par le SIGE.

Un commissaire demande quelle est la répartition du coût général des travaux. En effet, dans les documents en possession des commissaires il n'y a que la part de la ville. M. Lehrian indique que lors des rentrées de soumission le prix global sera connu. Mais la part demandée au Conseil n'est que la part communale. Un commissaire souligne qu'au point 5.2 du préavis, il y a une répartition des coûts. M. Lehrian précise que ce sont les parts à payer pour la ville sur les différents points.

Eclairage

Un commissaire trouvant la rue mal éclairée se demande si neuf candélabres seront suffisants. M. Vurpillod répond que ce point a été étudié avec la Romande Energie. L'éclairage sera renforcé vers le Café du Théâtre. La ruelle de l'Ancien-Port bénéficiera d'éclairage moderne et plus puissant.

Revêtement de la chaussée

Un commissaire se questionne sur la provenance des pavés. Comme il a été choisi d'utiliser les mêmes pavés que pour la place Scanavin, les pavés proviendront du Portugal. Il existe des pavés de production suisse mais le prix va du simple au double. Le pavé portugais coûte 60.- le m² contre 120.- pour le pavé d'Alpnach, Obwald. La plus-value pour le pavé portugais face à l'enrobé est de 250'000.- ; la plus-value pour le pavé suisse face à l'enrobé serait de 350'000.-, pause et fournitures. M. Lehrian explique que le pavé est très durable, il résiste au temps de façon incomparable face de l'enrobé. Le goudron se dégrade déjà entre 10 et 30 ans, le pavé est inaltérable.

Un commissaire relève que la dépense pour le séparatif en 2018 est 15% plus élevée que le budget prévu dans le plan des investissements. Il précise que comme expliqué à la commission des finances, les dépenses seront proportionnellement plus faibles en 2019 et le tout sera équilibré sur 3 ans. Il relève également qu'il n'est pas convaincu par le choix de la rue. Il trouve que le choix aurait dû se porter sur la rue des Deux-Marchés qui est nettement plus passante.

Un commissaire dit que les pavés sont associés aux zones piétonnes et demande quand la ruelle de l'Ancienne-Monneresse passera-t-elle en zone piétonne. Mme la syndique répond en citant une communication de l'Office de l'Urbanisme qui a été utilisée pour informer la commission des finances: « En adéquation avec le PMU, le plan directeur de la mobilité douce, le plan directeur du stationnement et le projet de la Place du Marché, tout le secteur de la Vieille Ville fait l'objet d'une réflexion concernant son statut au niveau de la circulation et du stationnement, soit mise en zone piétonne hormis la rue du Centre qui sera réduite en zone 20km/h. » Concernant le stationnement sur l'Ancienne-Monneresse, au vu de la problématique des gabarits, les quatre places seront supprimées, la ruelle ne présentant qu'un passage libre de 2,50m à 2,70m pour autant que les véhicules stationnés le soient correctement. Les trois places au nord de la ruelle seraient également supprimées anticipant le passage en zone piétonne. Si le principe est accepté en Municipalité ces places devront être néanmoins compensées dans un environnement proche. Un parking vélo sera prévu à la ruelle du théâtre, un secteur très prisé pour parquer à l'abris de la pluie. Le secteur se trouvant à la limite de la Vieille Ville, il est convenu que le revêtement soit fait de pavés. Il est prévu d'appliquer ce traitement aux rues du Conseil et des Deux-Marchés, à la Place de l'Ancien-Port ainsi qu'aux rue du Centre et du Théâtre. Le pavé préconisé est le même que celui de la Place Scanavin. Les géométries de pose sont encore à définir. Le système de pavés étant semi-infiltrant des précautions sont à prendre au pied des façades. La stabilité des pavés doit être compatible avec les camions qui accèdent au théâtre. Les luminaires existant seront remplacés par des luminaire type Montmartre.

Un commissaire souligne qu'il a bien compris que les sept places supprimées seront bien compensées mais il souhaite qu'elles le soient au moment où elles seront supprimées et pas deux ans après. Il rappelle que le passage en zone piétonne doit tenir en compte de l'accès au parking souterrain qui se trouve sous le restaurant Molino. Mme la syndique propose « un bordier autorisé » qui limite l'accès à la zone. Un autre commissaire ajoute qu'ainsi les autres passages de véhicules sont supprimés

limitant ainsi la quantité de trafic qui passe. Un commissaire rappelle que les fournisseurs des commerces de la rue du Conseil devront également toujours pouvoir passer.

Un commissaire trouve que la rue de l'Ancienne-Monneresse est plutôt triste et que l'on n'y passe pas avec plaisir. Il se demande si cette rue sera plus agréable une fois pavée. Le pavage ne devrait-il pas se limiter « aux perpendiculaires » soit la place devant le Café du Théâtre et la ruelle de l'Ancien-Port ? M. Vurpillot répond que le projet prévoit de réhabiliter la place devant le Café du Théâtre, notamment en déplaçant le molok sur le côté. M. Lehrian rappelle qu'il avait été décidé en 1974 de paver entièrement la Vieille Ville.

Un commissaire demande pourquoi les passages qui communiquent avec la rue du Simplon ne sont pas pavés. M. Vurpillod répond que c'est une bonne idée pour la suite mais que c'est n'est pas inclus dans le projet. La syndique rappelle que le but était de traiter en priorité les séparatifs et par cohérence avec la suite des transformations des rues du quartier de poser des pavés. M. Vurpillod rappelle que le séparatif de la rue des Deux-Marchés et la rue du Conseil devra aussi urgemment être fait mais après la Fête des Vignerons, dans une deuxième phase.

Un commissaire demande dans quelle partie du plan des investissements se trouve le pavage de ce secteur. M. Vurpillod répond qu'il se trouve au numéro 4.214 où il y a trois millions à ce jour, il précise que ce n'est pas pour les pavés mais pour la rénovation des souterrains. Le commissaire demande si rien ne figure dans le plan des investissements pour les pavés. M. Lehrian rappelle qu'il y a 1,2 million pour les revêtements. Ce sont donc des enveloppes avec lesquelles le service peut travailler. Le commissaire précise que ces 1,2 million sont pour la réfection et pas pour la modification de l'aspect des rues. Le commissaire trouve que ce n'est pas ce qu'a souhaité le Conseil communal et que la surface traitée pour 1,2 million sera plus petite si elle est couverte de pavés plutôt que de goudron. Un autre commissaire n'est pas convaincu par cet argument car la durée de vie du pavage est beaucoup plus longue ; c'est donc un investissement à plus long terme.

Un commissaire met en doute la durée de vie des pavés avec des camions et des bus qui passent dessus. L'affaissement du pavé est selon lui bien plus importante lorsque des véhicules lourds roulent dessus. Plusieurs commissaires lui rappellent que les rues seront piétonnes.

Un commissaire demande combien dure un revêtement bitumeux dans une zone sans circulation. M. Vurpillot répond qu'il suffit de regarder l'état des trottoirs pour se donner une idée.

Un commissaire demande combien coûte le bitume sachant que les pavés coûteront 225'000.- de plus-value. M. Lehrian répond qu'il faut compter à peu près 100.- du m² contre 250.- pour les pavés. Le commissaire calcule qu'il faut donc changer 2,5 fois plus souvent pour que ce soit rentable. Si le goudron pour les piétons dure 20 ans, et que les pavés durent 50 ans nous rentrons dans nos chiffres. M. Lehrian précise que les pavés de la rue du Lac datent des années 80, ça ne fait pas encore 50 ans mais ils peuvent durer au moins un siècle, même beaucoup plus.

Un commissaire précise que les pavés peuvent durer longtemps mais qu'ils ont quand même besoin de réfection, comme sur le goudron où on fait des tacons. En revanche avec les pavés ça ne se voit pas.

Un commissaire demande s'il a été tenu compte du bruit que pourrait occasionner le passage de trottinettes et de skateurs sur les pavés. M. Lehrian prend comme exemple la place de l'Hôtel de Ville où les véhicules roulent sur les pavés la nuit et où le voisinage ne s'est pas plaint. Il précise que ce n'est pas la même configuration que l'Ancienne-Monneresse où l'on roule vraiment au pas. M. Vurpillot

précise en plaisantant que pour les trottinettes ou les petites roues, le marbre est la meilleure surface pour éviter le bruit. Un commissaire demande le coût de la plus-value pour le marbre.

Un commissaire demande si une sécurisation du croisement Ancienne-Monneresse – Passage de l'Etoile sera prévu. M. Vurpillod répond que le fait d'être sur une rue pavée fait automatiquement ralentir les automobilistes qui se trouvent dans une zone piétonne.

Un commissaire se demande si le passage des rues susmentionnées munies de pavés ne va pas déranger les personnes à mobilité réduite. M. Lehrian précise que des contacts ont été pris avec l'AVACAH - Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées. L'AVACAH n'est pas opposée à la pose de pavés en Vieille Ville mais a proposé des détails d'exécution qui permettent, en travaillant sur le joint du pavé, d'avoir une surface plus lisse. Des contacts ultérieurs seront pris concernant précisément ce projet. M Vurpillot ajoute que comme la zone va passer en zone piétonne, les trottoirs seront supprimés.

Un commissaire demande s'il a été envisagé de mettre des bordures vertes au pied des immeubles. Ce point a été suggéré à la Direction de l'Urbanisme ainsi qu'à la Direction des Espaces publics. L'orientation de la rue n'est pas opportune. De plus, il faut laisser aux initiatives privées de fleurir le pied des murs. La DEP s'inquiète de la transformation en dépotoir de ces zones vertes et de déprédations quotidiennes. Le risque d'infiltration au pied des vieilles bâtisses de cette rue pourrait les fragiliser.

Calendrier

Un commissaire s'inquiète de la durée du chantier, de juillet 2018 à mars 2019, et de l'impact sur le quai de chargement du théâtre. M. Lehrian le rassure car le chantier sera vraiment situé en limite. Des contacts ont été pris avec des gens du théâtre. La rue du Conseil sera libre à la circulation durant les travaux. De plus la période de traitement de la place du Café du Théâtre sera coordonnée avec le théâtre. La syndique demande à M. Vurpillot comment sera géré l'accès au parking souterrain. L'accès sera assuré et pendant une courte période les propriétaires pourront se garer à la Place du Marché. Le travail se fera par zone et l'ensemble de la rue ne sera pas bloqué de juillet à mars.

Complément d'information

M. Vurpillot précise que les plaques d'égouts qui seront utilisées sont de fabrication suisse.

Amendement

Un commissaire souhaite conserver les pavés que dans les passages et autour du Café du Théâtre. Il propose un amendement à la baisse de 100'000.- sur les 225'000

Un commissaire propose un amendement pour ne pas mettre du tout de pavés. Il propose donc un amendement à la baisse de 225'000.- et propose à la municipalité de revenir après la fête de Vignerons avec un projet de paver les trois rues citées étalé sur trois ans ou plus en fonction des moyens financiers.

Avant le vote sur les amendements un commissaire précise que la Commission des Finances s'est prononcée sur cet objet par 8 oui et 4 abstentions, les abstentions concernant le pavage.

Le premier amendement à moins 100'000 obtient 3 abstentions, 3 voix contre et 1 pour.

Le second amendement à moins 225'000 obtient 1 abstention, 3 voix contre et 3 pour.

Conclusions

En conclusion, c'est par trois voix pour et quatre abstentions que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis n° 09/2018, du 16 avril 2017, concernant « Ruelles de l'Ancienne-Monneresse et de l'Ancien-Port – Demande de crédit d'ouvrage pour la mise en séparatif du réseau d'égout » ;
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'approuver le projet relatif à « Ruelles de l'Ancienne-Monneresse et de l'Ancien-Port - Demande de crédit d'ouvrage pour la mise en séparatif du réseau d'égout » ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'690'000.— pour ces réalisations ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan "Dépenses d'investissements" ;
4. d'amortir cette dépense de la manière suivante :
 - par un prélèvement d'un montant de CHF 750'000.— sur le compte au bilan N° 9280.11 "Fonds de réserve des égouts" ;
 - par un amortissement annuel de CHF 47'000.— pendant 20 ans.
- 5.

Au nom de la commission



El Khalifa Karim